La Chapelle

Quel beau chantier que la rénovation de cet édifice, consacré le 18/09/1860!

La toiture est terminée. Prenez le temps de visiter, la porte n'est pas fermée à clef : charpente en chêne, qui demeurera apparente, comportant notamment une croix de St André, élément spécifique des belles charpentes anciennes; couverture en tuiles écaille, à l'identique avec protection en cuivre. Les murs, comme toutes les maisons du pays ici, en pierres et sable du Salève, nécessitaient un drainage sérieux : c'est fait. Après les gelées les travaux reprendront

La commune, propriétaire, et les descendants du constructeur Jean-François Brand, oeuvrent de concert pour mener à son terme cette rénovation.

La Chapelle, élément important du patrimoine de Vovray, s'appuie sur son passé pour défier les siècles à venir.

Le Columbarium

Pour répondre aux besoins actuels de nos populations, un columbarium a été installé. Six emplacements sont prévus. Quelques arbustes apporteront un peu d'intimité et favoriseront le recueillement. Un règlement est à la réflexion. Le tarif des concessions est de 600€ pour cinquante ans.

Le Syndicat Mixte du Salève

JOURNEE DES VERGERS : Cette manifestation automnale, désormais habituelle, s'est déroulée cette année à Valleiry, secteur du Vuache. Elle a connu une très belle réussite avec à la clef un concours de…..rissoles.

LE BIDOYON : C'est une action subventionnée par la Région Rhône-Alpes dont le but est de redonner un intérêt aux vergers traditionnels éléments de nos paysages et de nos patrimoines.

11 tonnes de pommes toutes de variétés anciennes ont été apportées par les habitants, à la ferme de Chosal. Et ce sont 7000 litres de jus qui ont été conditionnés chez Thomas Leprince.

Une partie du jus a été donnée aux fournisseurs de fruits. L'autre est vendue pour financer le service et équilibrer le budget de cette opération.

Le bidoyon (jus de pommes des vergers du Salève et du Vuache) est vendu à la Maison du Salève (3€ la bouteille). Pensons-y pour les cadeaux.

Association Foncière Pastorale

Beaucoup d'entre vous ont reçu l'arrêté préfectoral autorisant l'AFP du Mont Salève.

Début 2012, l'assemblée générale annuelle se tiendra et le nouveau bureau sera élu. De nombreux dossiers de travaux sont déjà en préparation. L'AFP, un bel outil pour accompagner globalement les besoins agro-pastoraux et forestiers du Salève.

2011

LA VOVRAYSIENNE

FEUILLE MUNICIPALE N°41

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 1
Modification du POS valant PLU 1 2
Etat Civil 3
Chapelle 4
Columbarium 4
Syndicat Mixte du Salève 4
Association Foncière Pastorale 4

Le Mot du Maire

L'année 2011 aura été, entre autre, marquée par la mise en service de la fibre optique avec l'arrivée du haut-débit dans la quasi-totalité de nos maisons.

Ce sont de nombreuses années de démarches et de procédures pour voir aboutir ce dossier.

D'un côté plus administratif, nous avons consacré notre énergie à la modification simplifiée de notre POS et surtout la mise en place d'un schéma directeur sur la défense incendie. Même sans être convaincus de son utilité, nous serons, après son approbation, la première commune du département à avoir réalisé un tel document.

Je veux également associer la CCPC qui au quotidien travaille, investit, assure et assume ses compétences pour répondre au mieux aux attentes de toute la population.

Parmi ces nombreux chantiers sur nos treize communes, elle a réalisé sur Vovray un tronçon de la colonne d'eau au hameau de Sallanjoux.

Je veux maintenant en cette fin d'année :

- remercier toutes celles et ceux qui s'impliquent au fil du temps pour animer et rendre agréable la vie de notre village;
- remercier le personnel municipal et les membres de l'équipe, tous s'investissent pleinement.

Avant de vous accueillir pour la cérémonie des vœux le vendredi 13 janvier à 19h, je vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes et une belle fin d'année en ayant une pensée particulière pour toutes les personnes dans la souffrance et la solitude.

Votre Maire
Xavier BRAND

Modification du POS valant PLU

Le Conseil Municipal a pris la décision de lancer une modification simplifiée du POS de 1994 de nouveau en vigueur depuis l'annulation du PLU en juillet 2008.

La période de consultation en mairie est terminée depuis le 27/09/2011, le rapport du commissaire enquêteur nous est parvenu. Après lecture du dossier, je tenais à remercier la majeure partie des habitants qui nous a fait confiance et je tenais aussi à m'exprimer sur les quelques courriers s'opposant à cette modification et se manifestant en grande partie sur les 3 points suivants :

- La zone NC
- Le COS et plus précisément le projet du bas du chef-lieu
- La sécurité incendie

Avant de m'expliquer sur ces 3 points, je voudrais résumer la volonté du Conseil Municipal de vouloir modifier une partie du **règlement** du POS.

AGENDA

Mardi 3 et Mercredi 4 janvier
Ramassage de cartons par la CCPC

Vendredi 13 janvier à 19h
Vœux du maire

Dimanche15 janvier
Concours de belote organisé par l'APE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi de 14h à 18h

Jeudi et Vendredi de 9h à 12h

FERMETURE DE LA MAIRIE

du jeudi 22 décembre au mardi 3 janvier

Le jeudi 19 et vendredi 20 janvier

Une permanence exceptionnelle sera tenue pour les inscriptions sur la liste électorale

LE SAMEDI 31 DECEMBRE DE 10h à 12h

COORDONNEES DE LA MAIRIE
04.50.44.24.88.
Mairie.vovray@wanadoo.fr

Cette volonté vient des multiples difficultés à satisfaire les demandes d'urbanisme des habitants (permis de construire, déclarations préalables de travaux). En effet depuis 3 ans et demi, je travaille avec ce document; il a montré de nombreuses fois ses limites. La révision du PLU prend plus de temps que prévu due à l'obligation de la mise en place d'une défense incendie, mais aussi d'un SCOT contraignant…

J'ai demandé à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal la possibilité d'améliorer notre POS afin de pouvoir répondre favorablement à vos demandes telles que la réalisation d'un abri de jardin, d'un garage, la réhabilitation des anciennes granges, etc, etc.

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à ma demande, mais bien sûr sans perdre de vue l'objectif de relancer le PLU.

Notre travail s'est orienté sur 3 grands axes :

- la zone NC (possibilité d'annexes et de réhabilitation du bâti existant)

- le COS et les limites séparatives

- la réalisation d'un nuancier de couleurs pour les façades, toitures et boiseries.

LA ZONE NC (Zone Agricole)

Ce que nous souhaitons modifier dans le règlement de cette zone porte sur :

- la réhabilitation du bâti existant pour l'habitation principale ou le locatif sans être limité à 2 logements et/ou 280m² de SHON,

- la réalisation d'annexes.

Cette zone est l'une des plus conséquentes de Vovray et celle qui essuie le plus de refus en matière d'urbanisme. Elle n'englobe pas seulement des fermes et terrains agricoles mais aussi des habitations individuelles qui n'ont aucun passé avec l'agriculture.

Ce changement n'a pas été lancé pour enrichir « nos agriculteurs » ou« quelques propriétaires » mais pour répondre à une forte demande. Notre commune a de nombreux bâtiments à rénover, pourquoi ne pas faire en sorte d'offrir cette possibilité, pour ne pas les laisser à l'abandon.

BAS DU CHEF-LIEU

En aucun cas nous ne souhaitons modifier le règlement pour permettre cette réalisation.

Au contraire notre démarche consiste à modifier quelques points (tels que le COS, le gabarit des bâtiments...) afin de limiter l'impact d'un gros projet immobilier au sein de notre village.

Je tiens à revenir aussi sur le fait que ce projet n'est qu'à l'état de PROJET.

Mais ne pas nous montrer vigilants sur cet emplacement serait dangereux ! Pourquoi ?

Ce tènement, d'environ 6 000m² dont 4 000m² sont de propriétés privées, est totalement constructible au POS.
Cependant grâce à l'acquisition d'une parcelle par la Mairie et du règlement qui ne permet pas de construire sur une surface de moins de 5 000m², nous pouvons être partie prenante dans le projet :

- en essayant d'établir un partenariat avec les propriétaires;

- en limitant la construction à 20-25 logements;

- en facilitant l'accession aidée (obligatoire pour une mairie et non pour un promoteur);

- en limitant l'impact visuel.

Certes, ce projet amènera certaines contraintes :

+ de population
+ de véhicules
+ de circulation

mais il peut aussi présenter des avantages :

- répondre à la demande des résidents locataires,

- sauvegarder notre école,

- faire évoluer le village (pas de vieillissement prématuré)

- aménager l'espace public en fonction du projet et de la circulation (places de parking, cheminement piétons, espace arboré ouvert…).

LA SECURITE INCENDIE

L'un des motifs de l'annulation du PLU de 2008 était la défense incendie (réserves d'eau insuffisantes, canalisations sous-dimensionnées).

Suite à cela, le Conseil Municipal a lancé une étude afin de repérer ces manques.

Le schéma directeur réalisé avec les services de la RDA et du SDIS est en cours d'élaboration. Il devrait être approuvé dès le début d'année.

Vu le coût des travaux estimé à 480 000 € HT, tout ne pourra pas être fait dans l'immédiat et sera phasé dans le temps. Nous espérons que ce schéma nous permettra de relancer le PLU.

La commune vient d'acquérir un nouveau terrain sur le bas du chef lieu (terrain compris dans les 6 000m²) sur lequel sera enterrée une réserve de 120 m^3 assurant la sécurité dans un rayon de 400m.

Ceci rendra ce terrain inconstructible et permettra de laisser une coupure verte entre les logements et le chef-lieu.

En attendant de pouvoir réaliser la totalité des investissements nécessaires à cette sécurité incendie, aucun permis ne sera refusé. En effet ce manque d'eau n'est pas pour moi une raison suffisante pour arrêter l'évolution de notre commune.

Vous avez tous conscience que la constructibilité de notre village est déjà très difficile et limitée. L'arrêter serait pour ma part une erreur.

POUR CONCLURE

Je sais et comprends que l'urbanisation de notre commune est l'affaire de tous.

Malheureusement, pour quelques-uns l'intérêt privé dépasse l'intérêt général.
L'urbanisation est une bataille de tous les jours en raison de documents restrictifs (POS), de lois changeantes (Grenelle de l'environnement, code de l'urbanisme) et d'organismes publics peu compréhensifs envers nos petits villages (DDT, SCOT).

Mais sachez que je ne perds pas espoir et c'est pour cela que votre Conseil Municipal a lancé une modification de quelques points du **règlement** du POS suite à vos demandes.

Toutes les requêtes faites lors de l'enquête publique ne pourront être satisfaites, certaines relevant juridiquement d'une révision du PLU.

Suite au rapport du commissaire enquêteur, le document doit être retravaillé avec les services de l'Etat et sera prochainement proposé à l'approbation du Conseil Municipal.

Christelle Duvernay
2ème adjointe déléguée
à l'urbanisme

Etat Civil

NAISSANCES

BERTHOME Pauline née le 5/05/2011
PEROT Loan né le 20/05/2011
MANIGUET Dimitri né le 24/07/2011
BOVET Kali née le 20/09/2011
DEGANO Noé né le 05/12/2011
ARESU Anaé née le 12/12/2011

MARIAGE

Justine BRAND et Antoine GARNIER le 9/07/2011

DECES

FOURNIER Raymond le 12/09/2011
MONTANT Antoine le 23/10/2011

Le dernier vol de notre champion

Après Val en 2006, Antoine nous a tiré sa révérence le 23 octobre 2011 dans la montagne de Sixt Fer à Cheval.

Antoine, comme son frère Valéry, a vécu pleinement sa passion et a porté haut les couleurs de Vovray dans le monde entier (vice-champion du monde de parapente acrobatique en 2006, une seconde place aux World Air Games en 2009, triple champion du monde de Speed Riding...).

Tout notre village s'est trouvé en état de choc en apprenant cette triste nouvelle, en témoignent de nombreuses initiatives et marques de soutien comme la marche à la bougie initiée par les copains de Vovray et des alentours, moment d'émotion intense.

Nous voulons associer à cet hommage tous ceux qui ont perdu un être cher dans l'année mais aussi par le passé. Notre village a perdu plusieurs jeunes tragiquement ces dernières années. Nous pensons, tout particulièrement, à leurs familles.

Une immense pensée à Franceline, Edgar, Anaïs, Marco, Jean-Claude et bien sûr Odile qui s'investit depuis de nombreuses années pour notre commune.

L'équipe municipale et le personnel communal